



Septembre 2022 - N°3

# ARAA actus

La newsletter des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement



## Edito

### 8 actions prioritaires pour la période 2022-2024.

C'est l'ambition donnée aux ARAA dans les deux années à venir.

8 actions co-construites pour répondre à vos attentes, vos besoins et aux enjeux des territoires des Hauts-de-France.

8 actions que nous ne mènerons pas seuls mais avec le soutien des partenaires (CEREMA, URCAUE, Agences d'urbanisme...) et des territoires.

8 actions qui prendront des formes diverses : rencontres, webinaires, guide méthodologique, référentiel, articles...

Comme on le dit couramment "y'a plus qu'à !" et, vous le verrez, des premiers travaux sont déjà engagés depuis juin dernier.

Au sommaire pour cette rentrée : un retour sur le webinaire de juin dernier, la formalisation du plan d'actions 2022-2024 et un nouveau portrait de SCoT. Cette fois, nous prenons la direction du Pas-de-Calais pour découvrir le SCoT du Calaisis.

Vous retrouverez aussi dans ce numéro la présentation de deux chantiers menés par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 sur le littoral et le Canal Seine-Nord Europe.

Bonne lecture !

*Pour les ARAA,  
Dominica Wecxsteen, pilote des ARAA  
et Aurore Hède, en charge de l'animation régionale*

Rédaction et conception graphique :  
Région Hauts-de-France  
Agence Hauts-de-France 2020-2040  
Service Aménagement régional

Illustrations :  
Crédits photo : Région Hauts-de-France

<https://2040.hautsdefrance.fr/araa>



## AU SOMMAIRE



Édito	1
Retour sur le webinaire pour finaliser le plan d'actions 2022-2024 des ARAA	2
Le plan d'actions 2022-2024	3
Des premiers travaux engagés	3
Portrait de SCoT : le SCoT du Pays du Calaisis	4
Quelle attractivité pour le littoral des Hauts-de-France à l'horizon 2040 ?	6
La Directive régionale d'aménagement du Canal Seine-Nord Europe	7
C'est paru	8
L'écho des partenaires	8



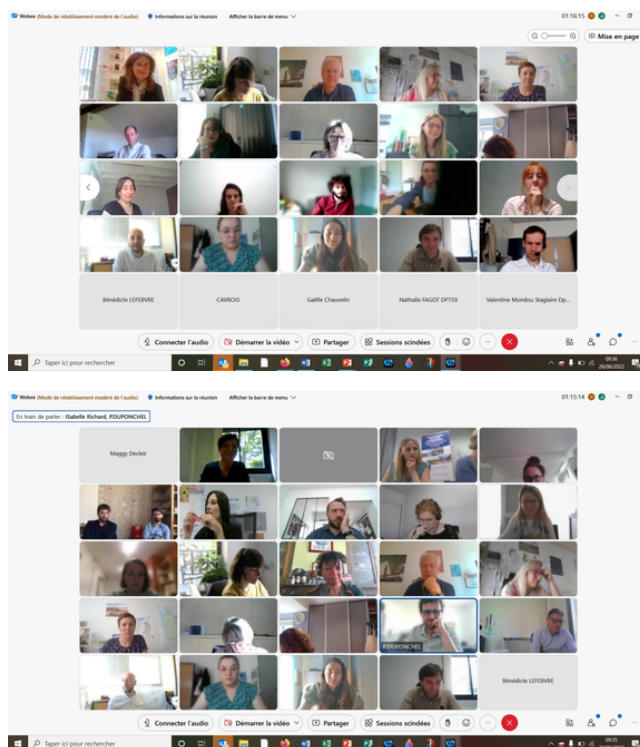
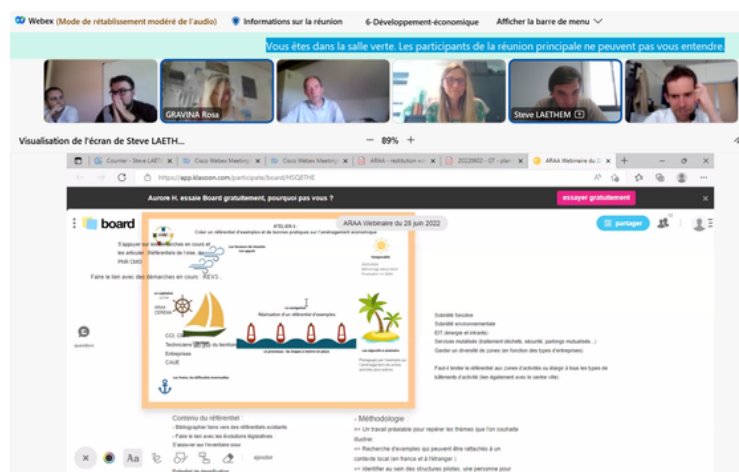
## Retour sur le webinar pour finaliser le plan d'actions 2022-2024 des ARAA

Dans la continuité du séminaire d'avril dernier, un webinar a été organisé dans le cadre des ARAA le 28 juin dernier.

**Objectif :** finaliser le plan d'actions.

Souvenez-vous : à l'occasion du premier séminaire, une vingtaine d'actions avaient été proposées par les acteurs.

Après analyse des propositions selon différents critères (la compétence et la plus-value que peuvent apporter les ARAA, la priorisation effectuée en séance, le public ciblé, les actions menées par ailleurs par les partenaires), **8 actions ont été retenues** par la cellule d'animation des ARAA et seront mises en place dans les deux années à venir.



Après un retour rapide sur les travaux d'avril dernier et la présentation des 8 actions, les quelques 50 participants (techniciens de SCoT, Agences d'urbanisme, PNR, DREAL/DDT(M)...) ont été répartis en ateliers de travail pour approfondir ces actions via un **speed boat** : précisions des objectifs, identifications des acteurs à impliquer, définition d'une méthode de travail...

Une fois encore, les échanges ont été fructueux, grâce à la complicité des animateurs des ateliers. Un grand merci à eux !

### A retenir :

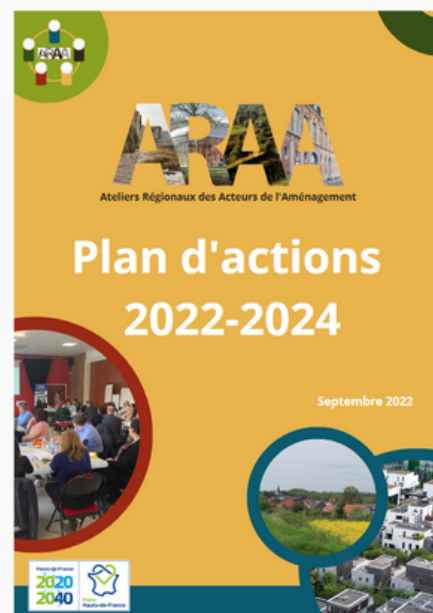
- **mission accomplie** : le webinar a permis de préciser les actions, d'identifier des premiers porteurs, des relais...
- **8 actions à venir** : différents formats seront proposés (journées, visites, webinaires, articles dans l'ARAA actus, guide méthodologique...)
- **les partenariats engagés avec le CEREMA et l'URCAUE** qui ont accepté de porter respectivement une action, car, pour la Région, les ARAA c'est aussi savoir s'entourer des acteurs compétents en la matière pour nous aider à faire et ainsi valoriser leur savoir-faire.
- **des premiers territoires et acteurs engagés** : le webinar a été l'occasion d'exprimer leur volonté d'accueillir des rencontres, d'appuyer la Région.

## Le plan d'actions 2022-2024

Ce sont donc 8 actions qui seront mises en place dans les deux années à venir :

1. **Développer l'interconnaissance entre les SCoT des Hauts-de-France et favoriser l'interterritorialité ;**
2. **Vers une méthodologie commune de traductions des objectifs fonciers en objectifs de densité ;**
3. **Comment concevoir l'habitat de demain ? ;**
4. **Les voies et moyens de traiter la vacance ;**
5. **Retours d'expériences sur les stratégies foncières ;**
6. **Élaborer un référentiel d'exemples et de bonnes pratiques sur l'aménagement économique.**
7. **Valoriser les partenaires et leurs démarches ;**
8. **Foncière rurale, késako ?**

Ce plan d'actions s'inscrit dans la feuille de route des ARAA qui précise les différentes démarches engagées par la Région (SRADDET en questions, protocole de coopération technique Etat-Région en faveur d'une gestion économe de l'espace...).



Pour en savoir plus sur ces actions (objectifs, méthode, portage, publics cibles, calendrier), nous vous invitons à le consulter en ligne : <https://2040.hautsdefrance.fr/les-araa-un-plan-dactions-2022-2024-co-construit-avec-les-territoires/>

### Des premiers travaux engagés !

#### Un groupe de travail pour l'action 1 : "Développer l'interconnaissance entre les SCoT des Hauts-de-France et favoriser l'interterritorialité"

Définie comme une des actions prioritaires lors du séminaire de Bapaume, un premier groupe de travail s'est tenu le 13 septembre dernier pour le lancement de l'action 1 .

Suite à l'appel à volontaires et après quelques échanges, 5 territoires de SCoT ont accepté d'accueillir les futures rencontres : le SCoT du PETR de Thiérache (02), le SCoT de la Région Flandre Dunkerque (59), le SCoT du Bassin Creillois et de la Vallée Brethoise (60), le SCoT Ternois 7 Vallées (62) et le SCoT du Grand amiénois (80). Merci à eux !

Définition du calendrier, des programmes des 1/2 journées, identification des intervenants potentiels ont été à l'ordre du jour de ce groupe de travail.

Ces rencontres seront rythmées par deux temps de travail : l'un dédié à l'interconnaissance et l'autre à l'interterritorialité. Convivialité, créativité et ateliers seront au cœur de ces 1/2 journées. La Région fera par ailleurs appel à un facilitateur graphique pour synthétiser les travaux sous forme d'une fresque de l'interterritorialité. Celle-ci sera présentée à l'occasion de la restitution régionale.

Une rencontre départementale par mois sera organisée entre novembre 2022 et mars 2023.

Les **premières rencontres auront lieu le 25 novembre à Fontaine Lès Vervins (02) et le 15 décembre à Dunkerque (59).**

Programme, territoires de SCoT et acteurs de l'aménagement concernés pour chaque demi-journée... : des informations à venir prochainement dans vos boîtes mails.

#### Calage méthodologique avec l'URCAUE pour l'action 3 : "Comment concevoir l'habitat de demain ?"

En prévision du lancement des travaux de réflexions pour monter la journée relative à la conception de l'habitat de demain, une réunion de travail est prévu début octobre entre la cellule d'animation des ARAA et le CAUE de l'Aisne, référent pour cette action.



## Le SCoT du Pays du Calaisis

### Principales caractéristiques :



Département : Pas-de-Calais  
**556 km<sup>2</sup>, 52 communes** soit une densité de **287 hab/km<sup>2</sup>**

#### 159 572 habitants

**3 EPCI** : la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers (14 communes), la Communauté de Communes du Pays d'Opale (23 communes) et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (15 communes).

**Les principales polarités** : Le SCoT du Calaisis est à la fois urbain, avec une communauté d'agglomération avec la ville centre Calais qui comprend 72 509 habitants (première ville du département), 4 villes agglomérées, et 9 communes plus rurales qui l'ont rejointe assez récemment, et rural. En effet, les deux autres intercommunalités sont rurales. Les polarités de la CCPO sont constituées par des bourgs centres : Guînes (5 618 habitants) et Ardres (4 403 habitants). Les polarités de la CCRA sont les communes d'Audruicq (5 434 habitants) et Oye-Plage (5 583 habitants). Cette dernière est la commune la plus étendue du département du Pas-de-Calais.

**Son état d'avancement** : Le SCoT du Calaisis a été approuvé le 6 janvier 2014. Il a fait l'objet d'une modification en 2015 et 2017.

Le bilan du SCoT a été réalisé en décembre 2019 et le Comité Syndical a décidé de son maintien lors de sa séance du 18 décembre 2019.

Le SyMPaC vient d'engager une mission de sensibilisation, notamment aux nouvelles notions de la Loi Climat et Résilience, afin de préparer au mieux les élus et acteurs du territoire à une prochaine révision du SCoT.



Le PADD du SCoT fixe 4 axes que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) traduit en prescriptions et recommandations, qui sont eux-mêmes déclinés en sous objectifs :

### Structurer le potentiel de développement économique

1. Optimiser la situation stratégique du territoire par le renforcement des interconnexions des infrastructures de transports stratégiques
2. Organiser l'équilibre des pôles économiques majeurs
3. Coordonner l'ouverture des zones économiques
4. Respecter l'enveloppe foncière liée au développement de l'économie en sites dédiés
5. Promouvoir une démarche environnementale au sein des zones économiques
6. Conforter l'économie locale en s'appuyant sur les richesses du pays

### Organiser la cohérence des espaces de vie aux différentes échelles du territoire

1. Préserver les équilibres du territoire par une stratégie urbaine coordonnée
2. Favoriser l'urbanisation autour des équipements et des transports collectifs
3. Améliorer l'attractivité résidentielle et la mixité

### Préserver l'environnement pour inscrire le territoire dans la durabilité

1. Protéger les espaces naturels essentiels au fonctionnement du territoire
2. Intégrer l'approche paysagère dans chacune des opérations d'aménagement
3. L'eau exemplaire et globale : un impératif de sécurité publique
4. Assurer la santé publique

### Assurer un développement équilibré des littoraux

1. Assurer un développement urbain maîtrisé dans le respect de la capacité d'accueil des territoires littoraux
2. Préserver les coupures d'urbanisation structurantes du territoire littoral
3. Le principe de l'extension en continuité des zones agglomérées et des villages existants
4. L'évolution des espaces proches du rivage
5. Protéger les espaces naturels remarquables du littoral



### Gouvernance

Structure porteuse : Le Syndicat Mixte du Pays du Calaisis (SyMPaC)

Président : Monsieur Ludovic LOQUET

Vice-Président : Monsieur AGIUS

L'équipe en charge du SCoT :

- Mme Graziella LEVIS, référente du SCoT
- Mme Julie TUEUX, directrice du SyMPaC
- M Philippe PALLANCHIER, cartographe (sur des temps partiels).



## La parole à...

**Graziella LEVIS**

Référente SCoT au SyMPaC

**Depuis combien de temps travaillez-vous au SCoT ? Votre parcours professionnel ?**

"J'ai intégré le SyMPaC en fin d'année 2007. J'étais alors employée à la ville de Calais, en tant que responsable du service urbanisme. Les missions étant complémentaires, il m'a été proposé d'intégrer la structure, en emploi accessoire, afin de gérer le document de planification, dont le pays du Calais était doté, le Schéma Directeur, et pour émettre les avis sur les procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux. Je suis devenue directrice du Domaine Urbain en 2008 à la ville de Calais. La révision du Schéma Directeur, afin d'en faire un SCoT, avait été décidée par le Comité Syndical en 2006, mais n'avait pas encore pu être réellement engagée. Par suite, j'ai piloté l'élaboration du SCoT, avec l'aide d'une AMO qui a démarré en 2008 et le SCoT a été approuvé en 2014."

### **Une expérience positive à valoriser dans le cadre du SCoT ?**

"L'élaboration du SCoT ne s'est pas réalisée sans mal. Mais elle aura permis d'aboutir à un document de qualité, qui a le mérite de présenter des comptes fonciers et qui préserve fortement les espaces naturels et l'environnement, qui sont un atout majeur du Calais, territoire littoral. Lors de sa mise en œuvre, j'ai pu constater lors de l'élaboration des PLU Intercommunaux de la Communauté de Communes du Pays d'Opale et de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, que les élus avaient beaucoup cheminé sur le sujet et que la prise de conscience des enjeux était réelle. Aujourd'hui, le travail se poursuit avec l'élaboration du PLU de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, prescrit en février dernier."



Capture d'écran du site internet du SyMPaC

Pour en savoir plus : <https://www.pays-du-calais.fr/urbanisme/presentation-scot>

### **Vous avez réalisé un bilan du SCoT en 2019. Quels en sont les principaux enseignements ?**

"Le bilan réalisé fin 2019 a mis en évidence que la mise en œuvre du SCoT a principalement permis de préserver l'environnement et les espaces littoraux, en maîtrisant le développement urbain des communes côtières et en préservant les coupures d'urbanisation. Quant au développement économique escompté, les zones en projet et infrastructures se sont peu développées, le remplissage des zones existantes ayant été d'abord privilégié. A noter la réalisation de Calais Port 2015, qui est un axe de développement majeur. Quant à l'objectif de construction fixé par le SCoT, celui-ci s'avère trop ambitieux. Pour rendre un territoire attractif et modifier son image, cela nécessite un temps long."

### **Quelles sont les perspectives de travail sur le SCoT ?**

"Le SCoT devra nécessairement être prochainement révisé, pour prendre en compte les évolutions institutionnelles qu'a connues le Pays, ainsi que les évolutions législatives. L'intégration d'un volet artisanal au Document d'Aménagement Commercial sera notamment nécessaire, la prise en compte du SRADDET, du SDAGE et du SAGE en cours de révision, ainsi que la Loi Climat et Résilience de août 2021, qui occupe actuellement toutes nos structures. Le territoire est particulièrement sensible aux questions climatiques et présente une vulnérabilité qui nécessitera de prendre en compte les enjeux de résilience. Le SyMPaC prend activement part à la conférence des SCoT et s'associera à la modification du SRADDET. Une mission de sensibilisation et de formation est actuellement en cours, afin d'aborder dans les meilleures conditions possibles la révision."

# Quelle attractivité pour le littoral des Hauts-de-France à l'horizon 2040 ? Le nouveau chantier du Collège de prospective

La façade maritime des Hauts-de-France présente une grande diversité de milieux naturels et de paysages, d'activités économiques et de loisirs. Elle offre des opportunités de développement, mais connaît aussi des difficultés démographiques et sociales.

Fortement soumis à des facteurs externes (changement climatique, Brexit, évolution de l'économie mondiale et du commerce maritime, aménagement du Canal Seine-Nord Europe, etc.), les territoires et les acteurs du littoral régional sont engagés dans de multiples transitions : adaptation face à l'accroissement des risques naturels, énergie et mobilité, innovations pour l'économie bleue, usages numériques, évolution de la fréquentation touristique, ...

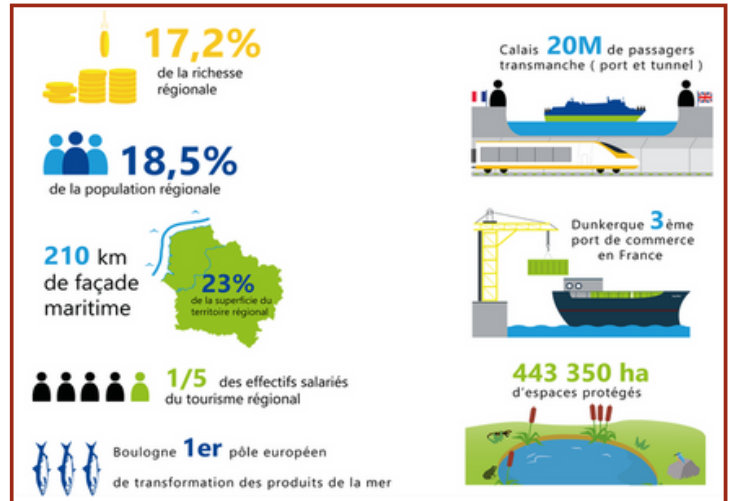
C'est dans ce contexte que le Parlement de la mer des Hauts-de-France a sollicité le Collège de prospective pour engager une réflexion sur l'évolution du littoral, et notamment les facteurs d'attractivité pour ce territoire à l'horizon 2040.

Les acteurs de la façade maritime sont invités à participer à cette démarche qui visera à identifier :

- les dynamiques et facteurs de changement qui caractérisent le littoral et la relation de la région à la mer,
- les enjeux qui en découlent,
- des futurs possibles / souhaitables à 2040,
- des réponses possibles, des leviers à activer, des relations inter-territoriales à renforcer pour atteindre le / les scénarios souhaités.

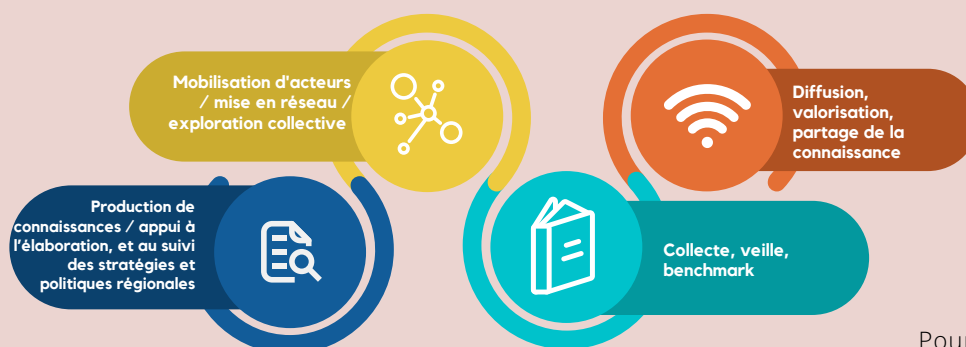
Officiellement lancé à l'occasion de l'assemblée plénière du Parlement de la mer du 4 février 2022, le chantier de prospective s'appuie sur l'élaboration d'un diagnostic partagé. Cette étape et les suivantes (identification des enjeux, construction de scénarios, etc.) seront alimentées par les contributions de tous les acteurs (questionnaires, auditions d'experts, ateliers de travail).

Découvrez la première lettre d'informations du chantier littoral : <https://2040.hautsdefrance.fr/un-nouveau-chantier-pour-le-college-de-prospective/>



## Le Collège de prospective, qu'est ce que c'est ?

Le Collège de prospective, piloté par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, propose un cadre d'échanges, de productions, de créativité autour des enjeux du futur, de partages d'expertises prospectives au service des politiques régionales et à disposition d'autres acteurs et collectivités territoriales.



Les deux premiers chantiers du Collège de prospective "Quel avenir pour l'industrie régionale ?" et "Quels centres-villes à l'horizon 2040 ?" menés en 2020 et 2021 ont donné lieu à la production de travaux qui alimentent les réflexions régionales.

Pour plus d'informations : [collegedeprospective@hautsdefrance.fr](mailto:collegedeprospective@hautsdefrance.fr)

Retrouvez toute l'actualité et les publications du Collège de prospective : <https://2040.hautsdefrance.fr/le-college-de-prospective>

# La Directive régionale d'aménagement du Canal Seine-Nord Europe

Par l'ampleur de l'investissement qu'il représente et des impacts attendus en termes d'attractivité et d'emploi, le Canal Seine-Nord Europe est un projet prioritaire pour la Région Hauts-de-France. Afin de tirer parti de la future infrastructure et d'engager une dynamique de développement territorial, l'assemblée régionale a décidé, en décembre 2019, de réaliser une Directive Régionale d'Aménagement (DRA) pour le Canal Seine-Nord Europe. Cette démarche a pour ambition de fédérer les partenaires autour d'une vision partagée des abords des 107 kilomètres du futur canal.



En termes d'aménagement du territoire, le Canal Seine-Nord Europe est un projet structurant du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).



Cette démarche a été prévue en deux phases :

1. Une **première phase de diagnostic** des espaces traversés par le CSNE (**Volet 1 - État des lieux approuvé en novembre 2021 par le conseil régional**), restituée sous le format d'un atlas cartographique.
2. Une **deuxième phase prospective (Volet 2 - MasterPlan)**, qui proposera des orientations d'aménagement pour le territoire du canal Seine-Nord Europe et ses abords.

## Un processus de concertation avec les acteurs et partenaires concernés

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet 2 est prévu un processus de concertation avec les acteurs et partenaires concernés, autour de **3 types d'événements** :

- 1** Une **rencontre de lancement des réflexions**, avec l'ensemble des acteurs et partenaires, le jeudi **20 octobre**, de 9h30 à 17h00 au campus Économique Inovia de Noyon.
- 2** Des **ateliers prospectifs à l'échelle des territoires du projet de CSNE**, pour préciser les orientations retenues lors de la rencontre de lancement.
  - Pour l'Artois Cambrésis : le mardi 15 novembre 2022 à Bapaume.
  - Pour le Santerre-Haute Somme : le jeudi 17 novembre 2022 à Amiens.
  - Pour le Compiégnois-Noyonnais : le jeudi 24 novembre 2022 à Compiègne.
- 3** Des **ateliers avec les lycéens** des collectivités traversées par la future infrastructure.

Le résultat de ces réflexions sera synthétisé dans un rapport pédagogique et visuel, illustré de cartes à différentes échelles pour une restitution globale début 2023.



Le volet 1 est disponible sur la page DRA du site de l'Agence Hauts-de-France <https://2040.hautsdefrance.fr/download/dra-csne/>

Contacts Région Hauts-de-France :

- Sophie GUIDEZ
- Virginie ANGER
- Lylia CUSTOS

## Le " SRADDET en questions " sur la biodiversité

Après les deux premières éditions relatives à la gestion économe de l'espace et à l'ossature régionale, nous vous invitons à découvrir le dernier né des « SRADDET en questions » sur la biodiversité.

Comment mon territoire peut-il identifier les réservoirs, les corridors et les obstacles au franchissement ? Quelle est l'articulation entre la Trame Verte et Bleue de mon territoire, les continuités écologiques régionales du SRADDET et les Trames Vertes et Bleues des territoires voisins ? Dans le SRADDET, qu'entend-on par « chemin rural » ? L'accueil de nouvelles activités dans les espaces ruraux peu denses et isolés ne risque-t-il pas d'aller à l'encontre de la préservation de la biodiversité ? etc.

22 questions pour expliquer, apporter des clés méthodologiques et proposer des pistes de mise en œuvre et des leviers.

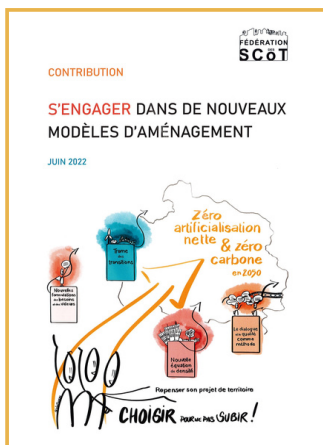
Pour télécharger le document : <https://2040.hautsdefrance.fr/araa-decouvrez-le-nouveau-sraddet-en-questions-sur-la-biodiversite/>



## L'écho des partenaires

### S'engager vers de nouveaux modèles d'aménagement

Face à des modèles d'aménagement du territoire remis en cause par les défis des transitions et l'accélération initiée par la loi Climat et Résilience sur les enjeux de sobriété foncière et de trajectoires « Zéro artificialisation nette » et « Zéro Carbone » d'ici 2050, la Fédération des SCoT a souhaité apporter sa contribution aux réflexions en cours. Elle vise à rappeler les leviers à disposition des élus, à rendre sa place au projet politique de territoire.



Cette contribution a vocation à identifier les questions à se poser, les actions à engager immédiatement et à poser un cadre de réflexion sur les nouveaux modèles. Définitions des besoins, de la création de valeurs, conditions d'une densité appropriée par les habitants, rôle des espaces non bâtis comme épicerie des transitions ou encore enjeux de qualité des aménagements et du dialogue local, autant de pistes de travail qui peuvent permettre aux élus du bloc local de faire face aux changements de trajectoires à amorcer.

D'autant que ces changements doivent être engagés dès maintenant, avec tous les acteurs publics et privés, mais aussi avec les habitants dont les modes de vies vont être bouleversés par les mutations à venir.

Pour télécharger le guide : <https://www.fedescot.org/s-engager>

**Des événements, des témoignages... que vous voulez voir relayer dans l'ARAA Actus ?  
N'hésitez pas à nous transmettre les informations par mail : [araa@hautsdefrance.fr](mailto:araa@hautsdefrance.fr)  
Un numéro prévu par trimestre**